

VILLE DE THUIN

Marche Saint Roch

Le rappel sous les armes de toute notre jeunesse a réduit considérablement l'effectif des différents groupes de la Marche Militaire Saint Roch.

Aussi notre Comité a-t-il jugé opportun de prendre contact avec les Commandants ou Présidents des sociétés locales en vue de l'organisation du cortège de cette année.

En plein accord avec ceux-ci, nous avons estimé qu'en présence de la situation dans laquelle se trouve le pays par suite de la mobilisation, il y avait lieu de modifier l'ordonnance de notre Marche Militaire.

Il a donc été décidé que le drapeau et les membres en civil de chacune des sociétés participeraient à la Procession.

Ces délégations se réuniront à l'Hôtel de Ville le dimanche 19 mai à 13 h. 3/4. A 14 h., accompagnées des autorités civiles et militaires, elles se rendront à l'église de la Ville-Basse pour se joindre au cortège religieux qui suivra son parcours habituel avec arrêts aux Waibes et à Maroëlles.

Nous espérons que cette année toute la population thudiniennne aura à cœur de coopérer à la fête en pavoisant leur habitation.

La Messe du Lundi, à 10 h., revêtira la même solennité que les années précédentes.

Le Comité Saint Roch.

Thuin, le 6 Mai 1940.